



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



24052614

Déposé / Reçu le

20 MARS 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0804 577 089**

Nom

(en entier) : **AKLIM FRUITS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SRL**

Adresse complète du siège : **AV DE STALINGRAD 52 - 1000 BRUXELLES**

Objet de l'acte : **Cessions des parts**

CESSION DES PARTS - ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 19.02.2024

Composition de l'assemblée

Les actionnaires sont présents.

Il résulte de la liste de présente que la totalité du capital social est représentée et qu'il n'y a pas lieu de justifier l'envoi des convocations.

Ordre du jour

Le président expose que la présente Assemblée a pour ordre du jour :

1 Cessions des parts

L'exposé du président, après vérification des actionnaires, est reconnu exact par l'assemblée qui se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur les objets à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION :

Le cédant, Monsieur Guilli Abdelkader (65.05.20-601.05) remet ce jour 1 part à Monsieur Bouhraoua Youssef (84.08.18-467.37) et une part pour Monsieur Yousfi Mohammed (83.04.01-655.19) :

Composition du capital à daté de ce jour : 98 parts à Monsieur Guilli Abdelkader, 1 part à Monsieur Bouhraoua Youssef et 1 part à Monsieur Yousfi Mohammed.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été adoptées à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17h45.

Guilli Abdelkader,
Administrateur

Monsieur Bouhraoua Youssef

Monsieur Yousfi Mohammed

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 28/03/2024 - Annexes du Moniteur belge